

41^e congrès de la **FNPPSF** : dans la continuité des actions, du "combat" et de l'unité

Ce 41^e congrès s'est tenu à Hauteville-sur-mer dans la Manche, du 25 au 28 avril dernier, en présence de nombreuses personnalités et des représentants des associations affiliées à la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France. Près de 150 personnes venues de toute la France ont ainsi pu débattre pendant 3 jours et exprimer leurs inquiétudes et leurs souhaits pour les années à venir. Les synthèses issues des commissions et le rapport moral (consultables sur www.fnppsf.fr/le-congres/les-syntheses-et-motions.htm) ont été présentés et approuvés à la quasi unanimité des membres présents ou représentés à l'assemblée générale. Les membres du comité directeur de la Fédération, mais aussi tous les présidents d'associations, ont tenu à dénoncer unanimement les actions agressives et incohérentes des Conseils Maritimes de Façade (CMF) et de l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP). Ils ont ainsi voulu dire stop à l'écologie punitive et rappeler leur engagement pour une pêche et une plaisance éco-responsable.

Les participants ont également demandé un "toiletage" des textes relatifs aux infrastructures portuaires et une véritable prise en compte de l'avis des usagers dans le cadre des conseils portuaires. Dans cet esprit, ils ont souhaité la mise en place rapide d'un groupe de travail au sein du CSNPSN pour traiter ces sujets. Ils ont aussi dénoncé le non-respect des textes en vigueur dans de nombreux ports. Après avoir constaté que la seule concertation ne permettait pas toujours de revenir à une situation acceptable, la FNPPSF a décidé de se doter d'une structure juridique susceptible de saisir les tribunaux chaque fois que cela se révélera nécessaire.

Concernant la pêche de loisir, l'assemblée générale dénonce unanimement les gesticulations actuelles et souhaite le rétablissement d'une véritable cohérence entre les différents organismes concernés (Ministères, CMF et AAMP).

La poursuite des travaux de la charte doit rester une priorité absolue : harmonisation des tailles de capture entre professionnels et amateurs, limitation des pêches intensives sur les frayères et mise en place d'une déclaration gratuite et obligatoire s'appuyant sur un portail performant et convivial.

Pour conclure, l'assemblée générale a approuvé à l'unanimité la proposition du comité directeur relative à la candidature de la FNPPSF comme membre de l'Alliance Française pour la Promotion de la Plaisance et des Pêches de Loisir en Mer (AF3P). Cette fédération manifeste ainsi son souhait de faire aboutir les demandes exprimées par les cinq fédérations organisatrices des premières Assises des Pêches de Loisir en Mer et de la Plaisance les 14 et 15 novembre 2013 à Saint-Nazaire ❖

